Recension des écrits sur les facteurs liés aux évasions d'établissements correctionnels

par:

Robert C. Sturrock
Frank J. Porporino
Joe C. Johnston

Direction de la recherche et des statistique
Service correctionnel du Canada

This report is also available in English. Copies can be obtained from the Communications Branch, Correctionnal Service of Canada. 340 Laurier Avenue West, Ottawa. Ontario KIA 0P9. Si vous désirez des copies additionnelles, veuillez vous adresser au Secteur de recherche et développement, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) KIA 0P9.

1991 **Rapport de recherche N° R-12**

Tables des Matières

RECENSION DES ÉCRITS SUR LES FACTEURS LIÉS AUX ÉVASIONS D'ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS **1**

Tables des Matières **2**

Introduction **3**

Facteurs Statiques **4**
Infractions contre les biens 4
Évasions précédentes d'un établissement 5
Age 6
Périodes d'incarcération précédentes 6
Peine purgée 7
Autres facteurs 7

Facteurs Dynamiques Ou Conjoncturels **8**
Problèmes familiaux 8
Lieu de résidence 9
Antécédents d'alcoolisme et de toxicomanie 10
Probièmes liés à l'octroi de la libération conditionnelle 11
Situations de crise en établissement 11
Manquements à la discipline et peines infligées 12
Accusions en suspens 13
Programmes offerts en établissement 13
Facteur temporel 14
Emploi 14
Transfèrements 14

Conclusion **15**

References **16**

Introduction

Les établissements correctionnels ont pour but de permettre de détenir les personnes condamnées qui risquent de présenter un danger pour la collectivité tout en exerçant sur elles un contrôle sûr, sécuritaire et humanitaire. Pour la protection de la collectivité, la première responsabilité des établissements correctionnels est d'empêcher les évasions ou autres «fuites en douce». Même si l'on convient que tous les condamnés ne présentent pas un risque égal pour la société et que les mesures de sécurité ne sont pas les mêmes dans tous les établissements, l'évasion est toujours une source d'inquiétude grave tant pour le personnel correctionnel que pour le grand public.

Bien qu'il importe de comprendre les facteurs de comportement qui sous-tendent les évasions d'établissements correctionnels, il y a très peu de recherches empiriques sur cette question. La plupart des études ont été effectués aux États-Unis; celles effectuées au Canada sont relativement peu nombreuses (Basu, 1983; Guenther, 1983; Wharry, 1972). Dans ces études, les auteurs ont analysé les évasions d'établissements à différents niveaux de sécurité (sécurité minimale, moyenne et maximale) et examiné la tendance à l'évasion manifestée par différents types ou catégories de détenus (c.-à-d., jeunes contrevenants, délinquants adultes, délinquantes adultes).

Les études des facteurs de comportement qui entrent en cause dans les évasions ont fait appel à différentes méthodes. Les deux méthodes utilisées le plus souvent sont celles axée sur le plan quasi expérimental selon lequel on compare au moyen des données archivées un groupe d'évadés et un groupe de détenus qui ne se sont pas évadés, et celle fondée sur une simple approche descriptive de l'analyse des caractéristiques des détenus impliqués dans des évasions. Enfin, ii convient de souligner qu'une bonne partie de ces travaux de recherche sont dépassés et, parfois, inadéquats du point de vue expérimental.

Une poignée d'études seulement portent plus particulièrement sur les facteurs liés aux fuites en douce d'établissements à sécurité minimale. Aux fins de ces études, les fuites en douce ont généralement été considérées comme des évasions (Basu, 1983; Kentucky Bureau of Corrections, 1979; et Murphy, 1984). Bien qu'une «fuite en douce» et une «évasion» se ressemblent sous la plupart des rapports, I'une des importantes différences entre elles tient à ce que ia première a lieu dans un établissement non doté d'un système périmétrique de sécurité (p. ex., clôtures, SPDI - système périmétrique de détection des intrusions, etc.). À toutes fins utiles, les fuites en douce ont lieu d'établissements à sécurité minimale. Il s'agit d'établissements de garde en milieu ouvert qui offrent des programmes, activités et services en établissement et dans la collectivité. En outre, ces établissements normalement n'ont pas d'agents de sécurité de service, surtout le soir, puisqu'on ne considère pas que les détenus sous leur garde présentent un risque grave d'évasion. Généralement, les déten us sont soit à la vei l le de se voir octroyer u ne libé ration cond ition nel le , soit bénéficient déjà d'une forme quelconque de mise en liberté sous condition. On englobe dans les fuites en douce les cas où le détenu

ne retourne pas à l'établissement alors qu'il bénéficie d'un régime de semi-liberté ou participe à un programme de travaux compensatoires.

Les recherches qui portent sur les facteurs liés aux évasions d'établissements correctionnels entrent généralement dans l'une de trois catégories. En premier lieu, un nombre considérable d'études portent sur des facteurs statiques (Anson et Hartnett, 1983; Basu, 1983; Cowles, 1981; Holt, 1974; Kentucky Bureau of Corrections, 1979; Loving et autres, 1959; McNeil, 1978; Morgan, 1967; Murphy, 1984; New York Department of Correctionnal Services, 1982 et 1986; Scott et autres, 1977; Shaffer et autres, 1985; Stone, 1975; Thornton et Speirs, 1985; Virginia Department of Corrections, 1975, 1978, 1979, 1980,1981 et 1982; Wharry, 1972). En deuxième iieu, d'autres études portent sur les facteurs conjoncturels ou dynamiques (Anson et Hartnett, 1983; Basu, 1983; Duncan et Ellis, 1973; McNeil, 1978; Morgan, 1967; Murphy, 1984). En troisième lieu, il existe un nombre considérable d'études qui portent sur les caractéristiques psychologiques des détenus qui se sont évadés d'établissements correctionnels (Chase, 1973; Fisher, 1977; Green et Martin, 1973; Loving et autres, 1959; Morrow, 1969; Murphy, 1984; Pierce, 1971; Scott et autres, 1977; Shaffer et autres, 1985; White, 1979).

Il convient de signaler l'existence d'autres travaux de recherche qui portent sur les préoccupations des établissements sur le pian de la sécurité liées seulement aux facteurs de comportement qui sous-tendent les évasions (Camp et Camp, 1987; Capano, 1987). Les questions examinées comprennent les types de clôtures, les murs, les systèmes d'alarme, les systèmes de patrouille et les tours.

Pour ce qui est de déterminer les caractéristiques des « évadés », les résultats des recherches montrent que les variables statiques constituent de bons prédicteurs. En outre, les variables conjoncturelles/dynamiques sont utiles puisqu'elles peuvent changer et donc servir à déterminer les interventions préventives appropriées. Aux fins du présent document, nous examinerons toute la gamme des facteurs statiques et dynamiques/conjoncturels sur lesquels portent les études recensées pour mieux comprendre le phénomène que constituent les fuites en douce et les évasions.

Facteurs Statiques

Infractions contre les biens

Les facteurs statiques sont ceux le plus souvent examinés dans les écrits sur les évasions. Ces facteurs comprennent les variables démographiques (p. ex., l'âge, le sexe) ainsi que les variables liées aux antécédents criminels (p. ex., le casier judiciaire, le type d'infraction). Selon un certain nombre d'études, les détenus qui s'évadent d'établissements correctionnels ont plus souvent des antécédents d'infractions contre les biens que des antécédents d'infractions contre la personne (Basu, 1983; Cowles, 1981; Holt, 1974; Kentucky Bureau of Corrections, 1979; Murphy, 1984; Stone, 1975; Thorton et Speirs, 1985; Virginia Department of Corrections, 1978 et 1980). Dans une étude (Holt, 1974), on a constaté que 94 % des détenus dans un groupe d'évadés avaient commis des infractions contre les

biens par rapport à 68 % de ceux d'un groupe de contrôle composé de détenus qui ne s'étaient pas évadés. Dans une autre étude (Murphy, 1984), on a constaté que 68 % des évadés avaient commis des infractions contre les biens par rapport à 48 % des détenus qui ne s'étaient pas évadés. Il convient de signaler que les écrits sur cette question ne semblent pas comprendre d 'explication cla ire de la persistance de ce lien entre les infractions contre les b ie n s et les évasions.

Évasions précédentes d'un établissement

Dans de nombreuses études, on signale que les détenus qui s'évadent se sont plus souvent que les autres détenus évadés dans le passé (Cowles, 1981; Farrington et Tarling, 1985; Hilibrand, 1969; Holt, 1974; Murphy, 1984; Stone, 1975; Thorton et Speirs, 1985;Virginia Department of Corrections,1978;et Wharry, 1972). En comparant les évadés et les détenus qui ne s'étaient pas évadés, Murphy (1984) a constaté que les premiers s'étaient trois fois plus souvent évadés d'un établissement correctionnel en tant que jeunes contrevenants. Dans une autre étude, Holt (1974) a signalé que 38 % des évadés avaient des antécédents d'évasion comparativement à 17 % du groupe de contrôle des détenus qui ne s'étaient pas évadés. En outre, selon Hoit, la période écoulée depuis la dernière évasion du détenu est importante. En effet, d'après ses constatations, les détenus qui s'étaient évadés avaient plus d'évasions récentes à leur actif que les autres détenus. Enfin, des antécédents d'évasion constituent un bon indicateur ou prédicteur pour l'évaluation du risque aux fins du classement des détenus selon les différents niveaux de sécurité (Service correctionnel du Canada, 1989; National Institute of Justice, 1987). Race

La race est l'une des variables liées à la probabilité d'évasion souvent mentionnées dans les écrits américains. Dans la plupart des études, on signale que les déten us q ui s'évadent d'établ issements correction nels sont généralement de race blanche (Cowles, 1983; Murphy, 1984; Morgan, 1967; Holt, 1974; Stone, 1975; Virginia Department of Corrections, 1978, 1980, 1982). Murphy (1984) a constaté que, si les détenus de race blanche représentaient 75 % des évadés, ils ne représentaient que 40 % de la population carcérale générale. Dans une autre étude, le Virginia Department of Corrections (1980) a signalé que 72,7 % des détenus qui s'étaient évadés étaient des hommes de race blanche. Analysant les évadés par rapport à la population carcérale générale, Holt (1974) est parvenu à la conclusion que la probabilité d'une évasion était une fois et demie plus élevée chez les blancs que chez les noirs. Enfin, dans une étude effectuée en 1983, Cowles a fait état d'une relation positive modérée entre les facteurs de comportement qui sous-tendent les évasions et la race, ce comportement étant présent pius souvent chez les blancs que chez les noirs. Il a constaté par ailleurs que les noirs composaient environ la moitié de la population carcérale dans les établissements correctionnels Américains mais que les blancs étaient généralement surepréssentés dans le groupe des évadés.

Certaines études ont adopté une approche théorique, par exemple les théories bien connues de «I'institutionnalisation» et de la «privatisation», pour expliquer les facteurs de comportement qui sous-tendent les évasions d'un pénitencier (Cowles,

1983). En ce qui a trait aux États-Unis, on a émis l'hypothèse selon laquelie le noirs ont moins tendance à s'évader d'un établissement correctionnel que les blancs parce que leurs conditions socio-économiques à l'extérieur sont semblables à celles à l'intérieur de l'établissement ou même pires (Cowles, 1983). De même, Hilibrand (1969) a afffirmé que les détenus s'évadent parce qu'ils sont sûrs d'être réincarcérés et de perdre leur iiberté lorsqu'ils sont repris. Il a baptisé ce phénomène «institutionnalisation». Selon cette théorie, le détenu a apparemment une dépendance à l'endroit du système de justice pénale au point de craindre la liberté dont il jouit lors de sa réinsertion dans la collectivité. Il convient de noter que cette théorie n'a pas été confirmée par des données empiriques, c'est-à-dire qu'on n'a jamais procédé à une comparaison systématique des conditions socio-économiques des délinquants de race blanche ou noire qui s'évadent par rapport à ceux qui ne s'évadent pas. En outre, aucun sondage mené directement auprès des délinquants pour déterminer ies motifs qui les poussent à s'évader.

Age

Selon les résultats des études effectuées, il y a un lien étroit entre l'âge du détenu et la probabilité d'une évasion. En effet, ces études ont établi que les « évadés » sont généralement plus jeunes (Anson et Harnett, 1983; Basu, 1983; Guenther, 1983; Holt, 1974; Kentucky Bureau of Corrections, 1979; New York Department of Correctional Services, 1982, 1986; Morgan, 1967; Scott et autres, 1977, Stone, 1975; Virginia Department of Corrections, 1978; Wharry, 1972). Plus particulièrement, on signale dans la plupart de ces études que la moyenne d'âge des évadés est généralement inférieure à 30 ans. Le New York Department of Correctional Services (1986) a précisé dans son étude que 79 % des évadés étaient âgés de moins de 30 ans et que leur moyenne d'âge était de 26,1 ans. Dans une autre étude, Morgan (1967) a constaté qu'un nombre beaucoup plus considérable de détenus qui s'étaient évadés étaient âgés de moins de 25 ans. D'après les résultats des recherches de Cowles (1981), toutefois, les détenus qui s'étaient évadés étaient généralement plus âgés que les autres détenus (c.-à-d., qu'ils avaient plus de 30 ans). L'échantillon de Cowles se composait de détenus sous la responsabilité de la Missouri Division of Corrections, dont 401 s'étaient évadés et 425 ne s'étaient pas évadés. Il convient de noter que l'âge est un prédicteur fiable et qu'il a est utilisé pour procéder à une évaluation objective du risque aux fins du classement des détenus selon le niveau de sécurité (Service correctionnel du Canada, 1989). On a émis comme hypothèse que le délinquant cesse graduellement ses activités criminelles à mesure qu'il vieillit.

Périodes d'incarcération précédentes

Il ressort de presque tous les écrits recensés que les évadés ont de plus nombreuses périodes d'incarcération précédentes à leur actif que les autres détenus (Basu, 1983; Holt, 1974; Kentucky Bureau of Corrections, 1979; Murphy, 1984; Scott et autres, 1977; Virginia Department of Corrections, 1978; Wharry, 1972). Aux fins de la plupart de ces études, les périodes d'incarcération précédentes comprennent les périodes d'incarcération comme jeune contrevenant et comme adulte. D'après les constatations de Holt (1974), les détenus ayant de

nombreuses évasions à leur actif ont aussi un plus grand nombre de périodes d'incarcération précédentes. Dans l'étude de Murphy (1984),1'auteur a constaté qu'un nombre considérablement plus élevé d'évadés avaient été incarcérés comme jeunes contrevenants par rapport aux détenus qui ne s'étaient pas évadés. De même, selon les résultats des recherches effectuées par le Virginia Department of Corrections (1977), les évadés avaient un plus grand nombre de périodes d'incarcération précédentes comme jeunes contrevenants à leur actif que les détenus dans la population générale. Néanmoins, dans l'échantillon d'évadés étudié par Morgan (1967), un plus grand nombre des détenus qui s'étaient évadés avaient seulement une incarcération précédente à leur actif. Il n'est pas clair, cependant, si l'échantillon de Morgan était représentatif de l'ensemble de la population carcérale. Bien que Morgan n'ait pas fourni d'explication de ses constations anormales, on peut supposer qu'il était plus difficile pour les détenus ayant une seule période d'incarcération précédente à leur actif de s'adapter à l'établissement. La situation n'est peut-être pas encore parfaitement claire, mais la tendance générale attestant d'un lien entre les périodes d'incarcération précédentes et les évasions semble se dégager assez nettement.

Peine purgée

La peine purgée avant l'évasion est l'une des variables importantes dont font état les compte rendus de recherches. On a émis l'hypothèse que certains délinquants s'évadent le plus tôt possible pour éviter une longue période d'incarcération. Selon une étude, 50 % des évadés avaient purgé moins d'un an de leur peine d'emprisonnement avant de s'évader (New York Department of Correctional Services, 1986). McNeil (1978) a signalé que la plupart des évadés dans son échantillon avaient été récemment admis à l'établissement. Selon les résultats d'une étude canadienne portant sur les évasions d'établissements à sécurité moyenne et minimale, les détenus ayant purgé moins de 25 % de leur peine ont plus souvent tendance à s'évader que ceux qui ont purgé plus de 25 % de leur peine (Wharry, 1972). En outre, Morgan (1967) a constaté un plus grand nombre d'évasions chez les détenus ayant purgé moins de la moitié de leur peine que chez ceux ayant purgé plus de la moitié de leur peine. Enfin, il ressort de deux autres études que la majorité des évadés généralement n'ont purgé que de trois à quatre mois de leur peine avant leur évasion (Hilbrand, 1969; Kentucky Bureau of Corrections, 1979).

Autres facteurs

Les écrits sur les évasions font moins souvent état de certaines autres variables statiques, soit de l'état matrimonial, des antécédents criminels à titre de jeune contrevenant, du niveau d'instruction, de la durée de la peine, du nombre de personnes à charge et des violations précédentes des conditions de la libération conditionnelle ou de la probation. Dans une étude, Morgan (1967) a signalé que le nombre de détenus célibataires qui s'évadaient était plus élevé que le nombre de détenus mariés. Coles (1981), toutefois, a constaté le contraire, c'est-à-dire que les détenus qui s'évadaient étaient plus souvent mariés que célibataires. Les résultats des recherches de Stone (1975) et du Virginia Department of Corrections

(1978) sont semblables à ceux obtenus par Cowles. Le Kentucky Bureau of Corrections (1979), cependant, n'a constaté aucun lien important entre l'état matrimonial et l'évasion.

Selon deux études, les antécédents criminels à titre de jeune contrevenant constitueraient une variable importante en ce qui a trait aux évasions (Murphy, 1984); (Shaffer, Bluoin et Pettigrew, 1985). On y affirme que les évadés ont de plus longs antécédents criminels que les autres détenus.

En ce qui a trait au niveau d'instruction, Morgan (1967) a constaté que les évadés ayant un diplôme d'études secondaires étaient plus nombreux que ceux au niveau d'instruction inférieur. Basu (1983) a obtenu des résultats semblables, constatant que les évadés ont généralement un niveau d'instruction secondaire supérieur à celui des autres détenus.

Scott et autres (1977), Stone (1975) et le Virginia Department of Corrections (1978) ont démontré que les évadés puruent qénéralement des peines plus longues que les autres détenus. Selon l'étude effectuée par le Virginia Department of Corrections (1978), la durée moyenne de la peine infligée à un évadé était de 6 à 9 ans. D'après ces études, il est probable que les délinquants s'évadent parce qu'ils ne veulent pas purger une longue période d'incarcération. Toutefois, Morgan (1967) a signalé que les évadés purgeant des peines de cinq ans ou moins étaient plus nombreux que les détenus purgeant des peines plus longues. En outre, Holt (1974) est arrivé à la conclusion que la durée de la peine n'était pas un prédicteur d'évasion important.

Loving, Stockwell et Dobbins (1959) et Morgan (1967) ont signalé que les évadés généralement n'ont pas de personnes à charge. Toutefois, le Kentucky Bureau of Corrections (1979) n'a constaté aucun iien entre les deux.

Enfin, quatre des études recensées portaient sur le lien entre la violation des conditions de la libération conditionnelle et l'évasion (Basu, 1983; Murphy, 1984; McNeil, 1978; et Holt, 1974). Les résultats de ces études montrent assez uniformément que les évadés ont généralement à leur actif un plus grand nombre de manquements aux conditions de la libération conditionnelle ou de violations générales des conditions de la libération conditionnelle que les détenus qui ne se sont pas évadés.

Facteurs Dynamiques Ou Conjoncturels

Problèmes familiaux

Les facteurs dynamiques ou conjoncturels ont rarement été examinés dans le cadre des études des facteurs de comportement qui entrent en cause dans les évasions. Cependant, presque toutes ces études ont fait état d'un lien important entre une situation familiale perturbatrice ou instable et l'évasion (Basu, 1983; Hilbrand, 1969; Kentucky Bureau of Corrections, 1979; McNeil, 1977; Smith et Milan, 1973; Duncan et Ellis, 1973; Virginia Department of Corrections, 1975;

Wharry, 1972). Les problèmes familiaux examinés comprennent, entre autres, le divorce, la séparation, une maladie ou un décès dans la famille, les difficultés financières et les problèmes avec la parenté. On a émis l'hypothèse que les détenus souvent s'évadent afin de rentrer chez eux pour tâcher de régler certains problèmes familiaux. McNeil (1977) a constaté, à l'appui de cette hypothèse, que les évadés ont tendance à avoir beaucoup plus de problèmes avec leur épouse ou leur petite amie que les autres détenus. Il a constaté en outre que les évadés ont moins de visiteurs chaque mois que les autres détenus. Duncan et Ellis (1973) ont examiné un échantillon d'évadés et constaté que ces détenus avaient souvent des problèmes familiaux. Parmi les renseignements figurant aux dossiers des évadés sur lesquels on s'est penché, on peut citer à titre d'exemple les situations suivantes: le détenu s'est vu refuser la permission d'assister aux funérailles d'un membre de la famille, le détenu s'est vu refuser la permission de visiter un membre de la famille malade et le détenu a été incapable de faire face aux problèmes familiaux à la maison. Bien que, dans ces cas, il s'agisse souvent de sanctions administratives, il y a au moins un lien indirect entre ces situations et l'évasion dans la mesure où elles sont liées à des problèmes familiaux.

Wharry (1972) a constaté que 11 des 15 évadés sur lesquels portait son étude avaient des problèmes personnels, principalement liés à la famille. En outre, les recherches de Basu (1983) ont révélé que les évadés avaient de faibies liens familiaux, et souvent, des problèmes conjugaux. Enfin, Hilbrand (1969) a constaté que les détenus qui s'évadaient avaient plus souvent des problèmes personnels et familiaux, ne recevaient pas beaucoup de courrier et avaient peu de visiteurs. Hilbrand a qualifié ce phénomène de rejet par la famille. En outre, il a constaté un grand nombre de cas dans lesquels la femme ou la petite amie du détenu avait mis fin à leur relation (p. ex., en lui envoyant une lettre de rupture).

Par ailleurs, Hilbrand a constaté, chose intéressante, qu'une forte majorité des évadés dans son échantillon ne participaient pas à des activités illégales (bien qu'il soit possible qu'ils aient été impliqués dans des activités criminelles non détectées). La majorité d'entre eux voulaient simplement rentrer chez eux (Murphy, 1984).

Lieu de résidence

Selon certaines recherches, la distance entre le domicile du détenu (lieu de résidence) et l'établissement où il est incarcéré serait une variable importante en ce qui a trait à l'évasion. D'après les résultats de deux études, les évadés habitent généralement plus loin de l'établissement correctionnel dans lequel ils sont incarcérés que les autres détenus (Kentucky Bureau of Corrections, 1979; Loving et autres, 1959). Même si quelques-unes seulement des études portent sur le lien entre ces deux facteurs, on soupçonne que les détenus dont le domicile est situé loin de l'établissement où ils sont incarcérés ont de la diffculté à maintenir le contact avec leur famille. Ils pourraient être d'autant plus motivés à s'évader.

Antécédents d'alcoolisme et de toxicomanie

D'après certaines recherches, il y aurait un lien entre l'évasion et les antécédents d'alcoolisme et de toxicomanie (Basu, 1983; Murphy, 1984; Duncan et Ellis, 1973; McNeil, 1978; Morrow, 1969; New York Department of Correctional Services, 1989; Virginia Department of Corrections, 1981). Le Virginia Department of Corrections (1981) a signalé que presque 70 % de son échantillon de 85 évadés avaient des antécédents d'alcoolisme et de toxicomanie. Dans l'étude de McNeil (1978), le tiers du groupe des évadés avait des antécédents d'abus d'alcool, proportion significative sur le plan statistique par rapport au groupe des autres détenus. En outre, McNeil a signalé que 25 % des évadés ont déclaré avoir été en état d'ébriété au moment où ils se sont évadés.

Morrow (1969) a constaté un taux d'alcoolisme de 42 % chez les évadés, comparativement à 25 % chez les autres détenus. Basu (1983) et Holt (1974), toutefois, ont signaié que les taux de base en ce qui a trait à l'alcoolisme dans la population carcérale étaient élevés et affirmé qu'on ne pouvait se fonder sur ies antécédents d'alcoolisme pour faire une distinction entre les évadés et les autres détenus. Toutefois, il est possible et même probable que les résultats différents des diverses études tiennent à des définitions différentes de l'alcoolisme.

En outre, Basu dans son étude a examiné les fuites en douce d'établissements à sécurité minimale alors que les recherches de Holt ont porté à la fois sur les évasions et sur les fuites en douce.

En ce qui a trait à l'usage de drogue, quelques études seulement ont fait état d'un lien important entre les antécédents de toxicomanie et l'évasion. McNeil (1978) a constaté un lien important entre les antécédents de toxicomanie et une première évasion. Holt (1974) a étudié les femmes qui s'étaient évadées d'un établissement correctionnel et constaté que 64 % des détenues en établissement avaient déclaré avoir des antécédents de toxicomanie par rapport à 68 % du groupe des évadées. Le New York Department of Corrections (1989) a constaté que 72 % des évadés dans son échantillon de 1987 avaient des antécédents de toxicomanie. En outre, Basu (1983) a affirmé dans son compte rendu de recherche que les détenus ayant des antécédents de toxicomanie sont davantage portés à s'évader. Cependant, les recherches de Murphy (1984) sur des fuites en douce d'établissements à sécurité minimale n'ont révélé aucun lien significatif entre l'évasion et les antécédents de toxicomanie, constatation semblable à celle de Stone (1975) qui a trouvé que les évadés avaient moins souvent des antécédents de toxicomanie que les autres détenus. À nouveau, ces constatations contradictoires pourraient s'expliquer par des définitions différentes de ce qu'on entend par un «problème de drogue» chez les délinquants.

Probièmes liés à l'octroi de la libération conditionnelle

Le refus d'octroyer une libération conditionnelle est un autre facteur lié à l'évasion dont fait souvent état la littérature dans ce domaine (Duncan et Ellis, 1973; Kentucky Bureau of Corrections, 1979; Holt, 1974; McNeil, 1977; Virginia Department of Corrections, 1980; Wharry, 1972). Les variables employées aux fins de ces études comprennent, entre autres: aucun examen du cas en vue de la libération conditionnelle prévu, date prévue pour la libération conditionnelle non fixée et date prévue pour la libération conditionnelle reportée. On soupçonne que les délinquants qui se voient refuser une mise en liberté sous condition sont davantage portés à s'évader.

Dans une étude, l'auteur a constaté que la date prévue pour la libération conditionnelle avait été reportée dans le cas de 34,3 % des évadés (Kentucky Bureau of Corrections, 1979). Selon les résultats des recherches de Holt (1974), dans le cas de 10 % des évadés qui avaient été transférés directement (c'est-à-dire d'une unité de réception à un établissement au niveau de sécurité approprié), la date de l'audience de libération conditionnelle avait été fixée mais, dans la plupart des cas, elle était encore éloignée (de plus d'un an) au moment de l'évasion. Dans l'étude de Holt, la date prévue pour la iibération conditionnelle était fixée dans le cas de 17 % seulement des évadés, taux sensiblement inférieur à celui de la population carcérale générale. Selon les résultats de l'étude du Virginia Department of Corrections (1980), 30 % des évadés n'étaient pas admissibles à la libération conditionnelle au moment de leur évasion et 52 % des évadés s'étaient vu refuser la libération conditionnelle avant leur évasion. Hilbrand (1969) a également constaté que la date d'audience de libération conditionnelle des évadés était encore éloignée au moment de leur évasion. Enfin, Wharry (1972) a constaté dans son étude que les détenus qui ne s'étaient pas vus accorder précédemment des permissions de sortir avaient plus souvent tendance à s'évader que ceux qui avaient bénéficié de telles permissions.

Situations de crise en établissement

Selon certaines études, il y aurait un lien entre l'évasion et l'agression sexuelle ou les voies de fait sur la personne d'un autre détenu ou les affrontements avec d'autres détenus (McNeil, 1978; Murphy, 1984; Loving et autres, 1959; Kentucky Bureau of Corrections, 1979; Wharry, 1972; Hilbrand, 1969). Ces facteurs sont décrits comme représentant autant de situations de crise qui motivent le délinquant à s'évader. Murphy (1984) a constaté un lien significatif entre l'évasion et les variables suivantes: pressions d'ordre sexuel, fait d'être victime de voies de fait et pressions exercées par un gang. Toutefois, il a précisé que son échantillon ne lui avait permis de se pencher que sur un nombre limité de situations de crice

Hilbrand (1969) a signalé que les jeunes contrevenants incarcérés sont davantage disposés à s'évader pour éviter d'avoir à subir d'éventuels rapports sexuels et des agressions. Il a signalé en outre que, dans certains cas, les détenus pourraient s'évader pour user de représailles contre une personne à l'extérieur. Selon Loving

et autres (1959), les menaces proférées par d'autres détenus ou les actes de violence commis par eux contribuent à créer une situation stressante à laquelie le détenu veut se soustraire en s'évadant. En outre, Hilbrand, Duncan et Ellis (1973) ont signalé que le fait de devoir ou de prêter de l'argent est parfois un facteur important dans la décision de s'évader. A leur avis, de nombreux délinquants s'évadent pour éviter une situation stressante ou de crise (p. ex. pour éviter de subir des voies de fait parce qu'ils n'ont pas remboursé l'argent emprunté). Cette constatation a été confirmée par McNeil (1978), qui a observé que les évadés avaient de vives craintes à l'égard d'autres détenus, craintes qui, souvent, étaient liées au fait qu'ils leur devaient de l'argent.

Duncan et Ellis (1973), le Kentucky Bureau of Corrections (1979) et McNeil (1977) ont signalé que les évadés ont tendance à avoir des problèmes et des diffcultés avec le personnel (p. ex., des conflits avec les agents de correction) et que les communications avec le personnel présentent des diffcultés. McNeil a signalé que les évadés semblent percevoir la plupart des gens comme étant hostiles. Anson et Harnett (1983) ont signalé que les relations des détenus avec le personnel et d'autres détenus peuvent exercer un effet de dissuasion important en ce qui concerne l'évasion. Enfin, Allan (1968) a procédé à l'étude d'une série d'indicateurs de stress tels que le roulement du personnel, l'adaptation à l'établissement et la stabilité du personnel, qui pourraient avoir aidé à motiver les détenus à s'évader.

Il convient de signaler qu'aux États-Unis, dans certains cas, les cours d'appel ont accueilli les arguments de détenus qui s'étaient évadés pour éviter la violence physique ou le viol homosexuel (Fletcher, 1979; Gilmour, 1976). On a invoqué dans ces situations la défense de l'état de nécessité et de la contrainte (p. ex., les conditions intolérables et la peine cruelle et inhabituelle).

Manquements à la discipline et peines infligées

Certaines études ont établi un lien entre l'évasion et les peines infligées pour manquement grave à la discipline (Hilbrand, 1969; Murphy, 1984; Stone, 1975). Murphy (1984) a constaté que les évadés se voyaient plus souvent infliger une peine pour une infraction grave à la discipline que les autres détenus faisant partie de l'échantillon. D'après Stone (1975) le nombre de fois qu'un détenu est placé en isolement cellulaire constitue un prédicteur d'évasion. Dans son échantillon, les évadés avaient été placés en isolement cellulaire plus souvent que les autres détenus. Toutefois, Stone a constaté que certains détenus avaient recours à l'isolement cellulaire pour se soustraire au stress dans l'établissement.

En outre, le Kentucky Bureau of Corrections (1978) a constaté que les évadés avaient plus souvent des démêlés avec les autorités liés à la possession d'objets interdits que les autres détenus. Selon Hilbrand (1969), les jeunes contrevenants avaient plus souvent tendance à s'évader lorsqu'ils s'étaient fait réprimander pour mauvaise conduite et qu'ils jugeaient la réprimande injustifiée. Enfin, Duncan et Ellis (1973) ont signalé que les motifs donnés par 42,6 % des évadés dans le groupe échantillonné avaient trait à la prise d'une mesure administrative ou au refus de prendre une telle mesure. Entre autres motifs fournis, on peut citer le

refus de la permission de visiter un parent malade, de recevoir des visites ou de se servir du téléphone, et les problèmes liés à l'octroi de la libération conditionnelle. On a émis l'hypothèse que le détenu s'évadait pour éviter certains aspects d'une mesure disciplinaire ou pour se rebeller contre elle.

Accusions en suspens

Selon certaines études, les évadés avaient un plus grand nombre de détentions à leur actif que les autres détenus (Virginia Department of Corrections, 1975; Wilson, 1968; Wharry, 1972), y compris pour des accusations en suspens ou des procès à venir pour d'autres infractions. Dans ces cas, l'évasion pouvait être un moyen d'éviter d'autres condamnations qui pourraient aboutir à une plus longue période d'incarcération.

Programmes offerts en établissement

D'après certaines recherches, les évadés ne participent généralement pas aux programmes en établissement ou les considèrent comme inadéquats (Anson et Hartnett, 1983; Duncan et Ellis, 1973; McNeil, 1978). McNeil (1978) a constaté en outre que les évadés qui avaient d'autres évasions à leur actif avaient de faibles attentes face aux programmes et qu'ils ne trouvaient les programmes d'emploi ni utiles ni satisfaisants. Par contre, McNeil (1978) a constaté que ceux qui s'étaient évadés pour la première fois trouvaient souvent leur emploi ou programme utile. Selon Duncan et Ellis (1973), certains des évadés trouvaient les services correctionnels (p. ex., les soins médicaux) inadequats ou dépassés. Les quelques évaluations qui ont été effectuées n'ont pas vraiment démontré l'existence d'un lien clair entre la participation aux programmes et les facteurs de comportement qui sous-tendent l'évasion. Anson et Hartnett (1983) ont constaté un lien entre l'évasion et l'absence de ressources en établissement, ainsi qu'un lien entre l'évasion du nombre de préposés aux traitements (c.-à-d. Ie nombre proportionnel de préposés aux traitements et de détenus). On a recensé à cet égard les contacts de surveillance ainsi que les contacts interpersonnels avec les détenus. On soupçonne que moins intensive est la surveillance, plus élevé est le risque d'évasion. Toutefois, on s'est aussi demandé si les contacts trop fréquents avec les délinquants présentant un risque faible et ayant des besoins faibles n'avaient pas l'effet contraire à celui désiré (voir Andrews! Bonta et Hoge [1983] - c.-à-d. que ie traitement correctionnel serait le plus efficace dans le cas des délinquants présentant un risque élevé et ayant des besoins élevés).

Il convient de signaler que l'auteur d'une étude au moins a constaté que les détenus qui avaient tendance à croire que d'autres détenus faisaient l'objet d'un traitement préférentiel étaient davantage enclins à s'évader (Hilbrand, 1969). L'étude de Harvey (1981) a révélé que le manque de fonds permettant de recruter plus de personnel était l'un des facteurs expliquant l'accroissement du nombre d'évasions en une plus courte période de temps. On a constaté, en outre, que le personnel actuel avait très peu d'expérience et avait reçu une formation insuffisante.

Enfn, d'après certains auteurs, I'affectation à un emploi offrirait aux détenus la meilleure occasion de s'évader (Duncan et Ellis, 1973; Holt, 1974; Kentucky Bureau of Corrections, 1979; Virginia Department of Corrections, 1978), probablement parce que le détenu est moins surveilié lorsqu'il est employé en dehors de l'établissement. Chose intéressante, le Kentucky Bureau of Corrections (1978) a signalé que, selon le personnel, les nombreux changements survenus dans la population carcérale en une courte période de temps avaient influé sur le taux d'évasion, en raison notamment de leur effet déstabilisant.

Facteur temporel

Il ressort des écrits recensés que les évasions ont généralement lieu au cours des mois plus chauds, soit au printemps et en été (Dahiem, 1974; McNeil, 1978; Murphy, 1984; Virginia Department of Corrections, 1978,1980; Hilbrand, 1969; Kentucky Bureau of Corrections, 1979). D'après ces études, les taux d'évasion étaient plus élevés en avril et en septembre. On a constaté que les évasions risquaient d'être particulièrement nombreuses en juin et juillet (Murphy, 1984; Kentucky Bureau of Corrections, 1979; et Hilbrand, 1969) et que les détenus s'évadaient le plus souvent en fin de semaine (Dahiem, 1974; Hilbrand, 1969; Murphy, 1984).

Emploi

Quelques chercheurs ont constaté que les évadés étaient souvent en chômage ou dans une situation d'emploi instable au moment où ils ont perpétré leur infraction (Virginia Department of Corrections, 1981; Morrow, 1969; Murphy, 1984). Le Virginia Department of Corrections a signalé que 45,4 % des évadés ne faisaient que de petits boulots et que 18,7 % seulement avaient un emploi stable avant leur incarcération. De même, Murphy (1984) a signalé qu'environ 78 % de son groupe d'évadés étaient considérés comme étant en chômage au moment où ils ont perpétré l' infraction à l'origine de leur peine actuelle.

Transfèrements

On a suggéré qu'il pourrait y avoir un lien entre l'évasion et le transfèrement à un établissement à niveau de sécurité plus élevé (Murphy, 1984; Wharry, 1972). Murphy (1984) a signalé que les détenus étaient plus susceptibles de s'évader s'ils étaient transférés d'un établissement à sécurité minimale à un établissement à sécurité maximale. De même, Wharry (1972) a signalé que les détenus transférés à un établissement à niveau de sécurité plus élevé étaient plus susceptibles de s'évader que ceux ne faisant pas l'objet d'un transfèrement. Toutefois, on n'a constaté aucune différence dans le cas des détenus transférés d'un établissement à sécurité minimale à un autre de même niveau. On croit que les détenus qui apprennent qu'ils pourraient être transférés à un établissement à niveau de sécurité plus élevé auraient tendance à s'évader pour éviter d'être transférés.

Conclusion

Bien que les recherches sur les facteurs de comportement qui sous-tendent l'évasion soient peu nombreuses, souvent dépassées et, parfois, inadequates sur le plan expérimental, un certain nombre de constatations reviennent et méritent qu'on s'y arrête. En effet, de nombreux écrits font état d'un lien entre l'évasion et divers facteurs statiques tels les antécédents d'évasion, les périodes d'incarcération précédentes, les antécédents d'infractions contre les biens et l'âge. En outre, les écrits font souvent état d'un lien entre l'évasion et divers facteurs dynamiques ou conjoncturels, tels les problèmes familiaux, les antécédents d'alcoolisme, les problèmes liés à l'octroi de la libération conditionnelle et les situations de crise en établissement. Bien que les écrits sur les évasions portent plus souvent sur les facteurs statiques que sur les facteurs dynamiques et conjoncturels, la plupart des études soulignent la nécessité de procéder à d'autres travaux de recherche sur le contexte dynamique et situationnel. Comme les détenus qui s'évadent sont généralement motivés par des facteurs liés à leur milieu ou à leur situation, il incombe aux autorités correctionnelles de cerner ces facteurs et de prévoir les mesures préventives qui s'imposent. On pourra alors prendre les mesures nécessaires pour prévenir les problèmes liés par exemple aux conflits familiaux, de ma nière à obtenir le résultat voulu en étab lissement (c'est-à-d ire faire en sorte q ue le détenu ne cherche pas à s'évader). Pour assurer la protection de la société, il faut que les établissements correctionnels fassent tout en leur possible pour empêcher les évasions. Comprendre les facteurs qui entrent en cause dans les évasions constitue un premier pas important dans cette direction.

References

Allen, T.E., "Patterns-of Escape and Self-Destructive Behaviour in a correctional Setting." Journal of Social Therapy and Correctional Psychiatry, 1969, 1512, pp. 50-58.

Andrews, D.A., Bonta, J., and Hoge, R.D., "Classification for Effective Rehabilitation: Rediscovering Psychology." In D.A. Andrews Recidivism - A Collection of Articles by Don Andrews and Colleagues. Correctional Service of Canada, 1989.

Anson, R.H., and Hartnett, C.M., "Correlates of Escape: A Preliminary Assessment of Georgia Prisons." Criminal Justice Review vol. 8, no. 1. 1983, pp. 38-42.

Basu, S., "Models of Escape Behaviour of Minimum Security Inmates in Ontario: The Use of Routine Administrative Data For Risk Assessments". Cornell University, Doctoral Dissertation, 1983.

Camp, G., and Camp, C., "Stopping Escapes: Perimeter Security." National Institute of Justice, Construction Bulletin, August 1987.

Capano, T.J., et. al., Final Report of the Delaware Governors Task Force on Corrections Security, United States, 1987.

Chase, M.M., "A Profile of Absconders." New York: New York Division for Youth Research. Program Evaluation, and Planning, 1973.

Correctional Service of Canada., Pilot Implementation of a Custody Rating Scale: Interim Report, Research Branch, Communications and Corporate Development, February 1989.

Cowles, E.L. "A study to Explore Race as it relates to Correctional Institution Escape Behavicur." The Florida State Universitv, Doctoral Dissertation. 1981

Dahiem, G.G., "Escapes and escapees at Colorado State Penitentiary-- Some Speculations and Statistics." Colorado Spring, Colorado: Colorado Department of Corrections, 1974.

Duncan, D.F., and Ellis, T.R., "Situational Variables Associated with Prison Escapes." American Journal of Corrections, May - June 1973, pp. 29-30.

Fisher, K.L., "Determination of some Personality Characteristics of Women Who Escape From Prison." University of Washington, Doctoral Dissertation. 1977.

Fletcher, G., "Shouid Intolerable Prison Conditions Generate a Justification for Escape?" UCLA Law Review, 1979, 26/6 pp. 1355-1369.

Gilman, D. " Courts and Corrections." Corrections Magazine, 1976, 2/5 pp. 51-53.

Green, J.R., and Marin, D.N. "Absconding from Approved Schools as Learned Behaviour." Journal of Research in Crime and Delinauency January, 1973, pp. 7386.

Guenther, P., Analysis of Escapes From Provincial Correctional Facilities - April 1. 1979 to August 31, 1983. 1983.

Harvey, J.L., "Escapes Relative to Staffing and Training at the Dutchmnan Correctional Institution and the South Carolina Department of Corrections Overview and Analysis." National Institute of Justice, 1981.

Hilbrand, R.J., "The Anatomy of escape." Federal Probation, 1969 33(1) pp. 58-66.

Holland, T.R. and Hold, N., "Correctional Classification nd the Prediction of Institutional Adjustment." California Department of Corrections. Criminal Justice Beheviour. 1980, 7/1 pp. 51-60.

Holt, N., "Escape From Custody." California Department of Corrections, Research Report No. 52, May 1974.

Kentucky Bureau of Corrections, The BlackBurn Escape Study. Final Report, 1979.

Loving, W., Stockwell, F.E., and Dobbins, D.A., "Factors Associated with Escape Behaviour in prison Inmates." Federal Probation, 1959, 23/3 DD. 49-51.

Metzler, C. " 1978 Yearly Statistical Report of the Furlough Program." Massachusetts Department of Correction, 1979.

McNeill, M., "Multivariate Study of Dynamic and Static Factors Associated with Prison Escapes." University of North Carolina, Doctoral Dissertation, 1978.

Morgan, D., "Individual and Situational Factors Related to Prison Escape." American Journal of Correction, March-April, 1967, pp. 30-31.

Morrow, W.R., "Escapes of Psychiatric Offenders." Journal of Criminal Law. Criminology. and Policy Science, 60, 1969, pp. 464-471.

Murphy, T.H., Prediction of Minimum Security Walkaway. Michigan Department of Corrections, 1984.

National Institute of Justice., Guidelines For Develoning. Implementing, and Revising an Objective Prison Classification System, Research Report, 1987.

New York State Department of Correctional Services, Escapes From Department of Correctional Services Facilities, 1981, 1982, 1986, 1987 and 1989.

Pierce, D., "The Escapism Scale of the MMPI as a Predictive Devise." Correctional Psychologist, 1971, 4 (6), pp. 230-232.

Scott, N., Mount, M., and Duffy, P., "MNPI and Demographic Correlates and Predictors of Female Prison Escape." Criminal Justice Behaviour, 1977, 4/3 on. 282-300.

Shaffer, C.E., Bluoin, D., and Pettigrew, C.G., "Assessment of Prison Escape Risk." Journal of Police and Criminal Psycholoay, 1985 1 (1), pp. 42-48.

Smith, R.W., "A Study of Escapes from Washington State Adult Correctional Facilities". Olympia, Washington: Washington State Department of Corrections, 1971.

Stone, W., "Factors Related to Escape Prediction" Sam Houstan University, Doctoral Dissertation, 1975.

Thornton, D., and Speirs, S., "Predicting Absconding from Young Offenders Institutions." In: Prediction in Criminology, edited by D.P. Farrington and R. Tarling. Albany, NY: State University of New York Press, 1985. DD. 1 19- 134.

Virginia Department of Corrections., Report of Felon Escapes, Division of Program Development and Evaluation and Reporting Unit, 1975, 1978, 1979, 1980, and 1981, 1982.

Wharry, J.D., "A Study of the Nature and Frequency of Crimes Committed by escapees of Maximum and Medium Security Institutions and Some Characteristics of Escapes." Canadian Penitentiarv Services, 1972.

White, R.B., "Relationship of scores on the Escapism Scale of the MMPI to escape from Minimum Security Federal Custody." Journal of Clinical Psychology, 1979, 35/2 pp. 467-470.

Wilson, C.G., "Factors Associate with Escape from Custody of North Carolina Department of Correction. Unpublished Master's Thesis, North Carolina State Universitv at Ralelah, 1968.